

DOSSIER PROFESSIONNEL ET ENTRETIEN

Cadre de santé - Puéricultrice IADE - IBODE



TOUT POUR FAIRE LA DIFFÉRENCE



Découvrir les modalités des
sélections sur dossier et entretien



Remettre à niveau sa culture
professionnelle



Construire son projet professionnel
étape par étape



S'entraîner à la rédaction du dossier
à partir de dossiers réels



Se préparer à l'oral à partir de
questions fréquentes du jury

▶ **OFFERT EN LIGNE** Un fil d'actualité mois par mois

SÉLECTION ÉCOLES PARAMÉDICALES

**2022
2023**

DOSSIER PROFESSIONNEL ET ENTRETIEN

Cadre de santé - Puéricultrice IADE - IBODE

Mandi Gueguen

Juriste, formatrice en droit de la santé,
préparations et conceptions de concours
administratifs hospitaliers

Marylène Guilloux

Cadre supérieure de santé,
responsable pédagogique IFCS,
responsable de formation cadre de santé
et puéricultrice et membre de jury de concours

Vuibert

Ressources numériques



**Téléchargez gratuitement
des ressources numériques sur
www.Vuibert.fr/site/213102**

- Un fil d'actualité mois par mois
- Le récapitulatif des différents niveaux de compétences du CERCL
- Un exemple de carte mentale élaborée par une étudiante en IFCS

Afin de ne pas surcharger les textes, nous avons opté pour la formulation au féminin pour signaler les métiers d'infirmière et de puéricultrice. Lire partout « infirmier, infirmière » et « puériculteur, puéricultrice ». De même, nous nous adressons au masculin générique à l'ensemble de nos lectrices et lecteurs.

Crédit photographique pour la couverture : (c) Fizkes/Adobe Stock

ISBN : 978-2-311-21310-2

Conception de la couverture et intérieur : Séverine Tanguy

Composition : STDI

Édition : Nicolas Waszak



La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Le « photocopillage », c'est l'usage abusif et collectif de la photocopie sans autorisation des auteurs et des éditeurs. Largement répandu dans les établissements d'enseignement, le « photocopillage » menace l'avenir du livre, car il met en danger son équilibre économique. Il prive les auteurs d'une juste rémunération. En dehors de l'usage privé du copiste, toute reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite. Des photocopies payantes peuvent être réalisées avec l'accord de l'éditeur.

S'adresser au Centre français d'exploitation du droit de copie : 20, rue des Grands-Augustins, F-75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70

© Vuibert – janvier 2022 – 5, allée de la 2^e DB – 75015 Paris

Site Internet : www.vuibert.fr

Sommaire pour se repérer

► Avant-propos	5	
-----------------------------	---	--

► **Travail réalisé**



► Votre sélection, votre métier	7	
--	---	--

1. L'adaptation des sélections des spécialités infirmières à la crise sanitaire de Covid-19	7	<input type="checkbox"/>
2. L'accès à l'institut de formation des IPDE	9	<input type="checkbox"/>
3. L'accès à l'institut de formation d'IBODE	11	<input type="checkbox"/>
4. L'accès à l'institut de formation d'IADE	16	<input type="checkbox"/>
5. L'accès à l'IFCS	20	<input type="checkbox"/>

► Planning de révisions	23	<input type="checkbox"/>
--------------------------------------	----	--------------------------

PARTIE 1 Préparer son entrée en institut de formation



► Méthodologie et conseils	25	
---	----	--

► Méthodologie et conseils	26	<input type="checkbox"/>
1. Les documents à fournir pour l'inscription	26	<input type="checkbox"/>
2. Les documents spécifiques	31	<input type="checkbox"/>
3. Le dossier de candidature pour l'épreuve de l'oral : les cas particuliers	41	<input type="checkbox"/>

► Entraînements	44	<input type="checkbox"/>
------------------------------	----	--------------------------

PARTIE 2 Actualiser ses connaissances en culture professionnelle



► Tout le cours	55	
------------------------------	----	--

► Tout le cours	56	<input type="checkbox"/>
1. L'environnement sanitaire, social et médico-social	56	<input type="checkbox"/>
2. Législation : les grandes lois Santé	70	<input type="checkbox"/>
3. Le patient	77	<input type="checkbox"/>

► Entraînements	87	<input type="checkbox"/>
------------------------------	----	--------------------------

PARTIE 3 Construire son projet professionnel



89

► Méthodologie et conseils	90	<input type="checkbox"/>
1. Le curriculum vitae	91	<input type="checkbox"/>
2. L'analyse du parcours professionnel	107	<input type="checkbox"/>
3. Les attentes vis-à-vis de la formation	117	<input type="checkbox"/>
4. La projection dans un avenir professionnel	124	<input type="checkbox"/>
5. L'analyse d'une situation professionnelle	131	<input type="checkbox"/>
6. La rédaction du projet	134	<input type="checkbox"/>
► Exemples de projets	137	<input type="checkbox"/>
1. Candidature à la sélection de puériculture	138	<input type="checkbox"/>
2. Candidature à la sélection d'IBODE	141	<input type="checkbox"/>
3. Candidature à la sélection d'IADE	145	<input type="checkbox"/>
4. Candidature à la sélection d'entrée en IFCS	148	<input type="checkbox"/>
► Entraînements	159	<input type="checkbox"/>

PARTIE 4 Réussir l'épreuve orale d'admission



173

► Planning de travail	174	<input type="checkbox"/>
► Les spécificités de l'épreuve d'admission	175	<input type="checkbox"/>
1. L'oral au concours de puériculture	175	<input type="checkbox"/>
2. L'oral au concours IBODE	178	<input type="checkbox"/>
3. L'oral au concours IADE	180	<input type="checkbox"/>
4. L'oral au concours de cadre de santé	183	<input type="checkbox"/>
► Méthodologie et conseils	185	<input type="checkbox"/>
1. Se préparer aux épreuves orales	185	<input type="checkbox"/>
2. Adopter une posture sereine pendant l'entretien	195	<input type="checkbox"/>
► Entraînements	201	<input type="checkbox"/>
► Pour conclure	205	<input type="checkbox"/>

— Avant-propos

Ce ne sont pas les études infirmières que notre ouvrage aborde, mais plutôt ce qui se passe à leur issue. En effet, si l'on peut exercer le métier d'infirmier toute sa vie durant, il est également possible d'opter pour une spécialisation dans des soins dédiés à la puériculture, à l'activité infirmière de bloc ou d'anesthésiste, ou encore de s'éloigner du soin à proprement parler pour œuvrer dans l'encadrement, l'organisation du travail et autres implications institutionnelles, en devenant cadre de santé. Chacune de ces spécialisations nécessite une formation spécifique qui se déroule au sein des instituts de formations et confère, avec le diplôme, la reconnaissance du niveau Master ou bien ce grade. Les modalités de sélection sont spécifiques à chacune mais elles se ressemblent au moins sur le point suivant : la nécessité de construire un projet professionnel mûri et cohérent.

L'autre raison d'être de cet ouvrage tient à la situation inédite liée à la crise sanitaire due à la propagation du coronavirus qui a rendu impossible l'organisation des concours de spécialités au niveau Master dans les conditions habituelles. Ainsi, les sessions de 2020 et de 2021 ont été bouleversées et les épreuves écrites annulées pour laisser place à une sélection sur dossier. D'habitude, ces épreuves écrites jouent sur la règle classique des trois unités, de lieu, d'espace et d'intrigue, en mettant tout le monde sur un pied d'égalité, pendant la même durée et dans le même lieu devant la même épreuve. Or, la rédaction d'un dossier n'obéit pas aux mêmes injonctions et se prépare en amont, avec une temporalité bien plus souple (si l'on ne s'y prend pas à la dernière minute). C'est parce que ces modalités peuvent se reproduire, en fonction de la situation sanitaire liée à la Covid-19 et l'éventualité de l'aménagement des épreuves de sélection, et aussi parce que la définition de son projet professionnel est une étape indispensable de chaque candidature, sans oublier la guidance que nécessite ce travail, que nous avons élaboré cet ouvrage.

Son objectif est d'aider à la préparation du dossier professionnel les candidats des spécialités infirmières et nous l'avons souhaité commun aux quatre sélections malgré la diversité des modalités de leurs sélections. La raison est simple et aussi pédagogique : beaucoup d'infirmiers de puériculture, de bloc ou anesthésistes troquent, à un moment donné de leur vie, leur blouse de soignant pour la casquette du manager et deviennent cadre de santé. À l'inverse beaucoup de cadres de santé sont issus de filières d'auxiliaire médical (le Code de la santé publique en compte 14 en tout) différentes des soins infirmiers.

Les infirmiers spécialisés trouveront dans cet ouvrage les éléments leur permettant de mieux connaître les particularités du dossier qu'ils doivent élaborer dans le cadre des sélections aménagées en situation de crise sanitaire. C'est, au-delà de cette éventualité, un guide d'appui à l'analyse de son parcours et à la construction d'un projet professionnel mûri et solidement construit.

Aux cadres de santé qui doivent rédiger leur projet professionnel, quelles que soient les modalités de la sélection, cet ouvrage donnera l'occasion de mieux connaître les réalités d'infirmiers qu'ils seront peut-être amenés à encadrer, même s'ils sont issus de filières différentes (technicien de laboratoire, psychomotricien, kinésithérapeute...). D'où notre conseil de ne pas se limiter à votre seul concours mais d'aborder l'ouvrage comme un ensemble, même si certaines parties vous retiendront plus que d'autres en fonction de votre objectif. Aux cadres de santé, en particulier, nous conseillons encore plus de vous inscrire dans cette logique de globalité pour mieux maîtriser l'environnement professionnel des structures sanitaires et de leurs agents. Enfin, cet ouvrage est aussi le fruit de nos expériences dans la formation continue. Nous avons longtemps animé les préparations à ces concours, enseigné en IFCS ou ailleurs, côtoyé de près les difficultés de celles et ceux que nous avons aidés par ces mêmes conseils et entraînements. Nous avons ainsi agrémenté ces pages de leurs témoignages, avancées, réussites, craintes, appréhensions, les mêmes qui peuvent vous animer. Dès lors, l'expérience inédite de ces deux dernières années particulières servira à ces nouveaux lecteurs comme elle a servi à nos anciens stagiaires, pour la plupart d'entre eux désormais dans les bancs des écoles et instituts de formation ou à l'œuvre dans les services où ils ont réalisé leur projet d'IADE, IBODE, puéricultrice ou cadre de santé. Tous nous ont confirmé ce que nous savions depuis longtemps : une préparation à une sélection est avant tout un véritable voyage dans sa propre vie, une parenthèse, certes peu facile à ouvrir ou à fermer, mais qui aide à y mettre de l'ordre voire à plier bagage et partir vers de nouveaux horizons.

Et le voyage en vaut bien la peine. Parole de stagiaires ! Parole de formatrices !

Nous espérons que vous prendrez autant de plaisir à relever ce défi que nous en avons eu à écrire les pages qui suivent.

Les auteures

Votre sélection, votre métier



1. L'adaptation des sélections des spécialités infirmières à la crise sanitaire de Covid-19

L'année 2020 a été bouleversée par la pandémie due à la Covid-19, à l'origine du premier confinement qui a annulé la quasi-totalité des épreuves de sélection du printemps 2020. La sélection s'était alors effectuée sur la base d'un dossier professionnel qui venait remplacer les épreuves écrites anonymes et les épreuves orales, bien que certaines (notamment pour les cadres de santé) aient pu être tenues sous forme de visio-conférence.

À la rentrée 2020, les différents instituts de formation avaient donc soit procédé à des sélections obéissant aux textes en vigueur que nous avons décrits précédemment, soit ajusté, sous l'égide des ARS, les épreuves en fonction de la situation sanitaire de leur région. Afin d'harmoniser les sélections et ne pas accentuer un effet de disparités régionales, un arrêté paru le 30 décembre 2020¹, et qui reste toujours en vigueur, prévoit les différentes possibilités de déroulement des épreuves de sélection et permet aux instituts et ARS de les ajuster à leur situation spécifique.

C'est ce qui a permis, en 2021, à certains instituts de mettre en place leur concours dans les modalités classiques (épreuves écrites et épreuves orales, par exemple plusieurs écoles IPDE), et à d'autres d'opter pour le choix d'une sélection sur dossier (par exemple la plupart des IFCS, des écoles IADE et IBODE).

1. Arrêté du 30 décembre 2020 relatif à l'adaptation des modalités d'admission, aux aménagements de formation et à la procédure de délivrance de diplômes ou titres de certaines formations en santé dans le cadre de la lutte contre la propagation de la Covid-19.

Après une ordonnance du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19, dont les dispositifs dérogatoires aux textes en vigueur allaient jusqu'au 30 décembre 2020, l'arrêté du 30 décembre 2020 définissait les mesures exceptionnelles et dérogatoires aux textes en vigueur concernant les diplômes et titres des professions d'auxiliaires médicaux, dont ceux des infirmières puéricultrices, anesthésistes, de bloc opératoire et cadres de santé, entre autres.

L'article 4 de cet arrêté dispose des potentielles modalités des concours des spécialités infirmières, dont la forme finale est décidée de concert avec l'agence régionale de santé et en fonction de la situation sanitaire.

Les IFCS, écoles IBODE, IADE et IPDE, à qui incombe toutefois l'obligation d'en informer les candidats *a minima* un mois avant la date du concours, ont la possibilité d'organiser les épreuves au complet ou en partie à distance. Le régime dérogatoire permet :

- le maintien des épreuves de sélection dans leur totalité ou en partie *via* les outils de communication à distance ;
- le maintien de l'épreuve d'admissibilité seule pour sélectionner et classer les candidats sur la base des notes obtenues à cette épreuve ;
- la sélection des candidats uniquement sur la base de l'examen de leur dossier. L'établissement peut imposer un document complémentaire, dont la nature est décidée en lien avec l'ARS, afin de répondre aux attendus de la formation IADE et IFCS. Notée sur 20 points, cette évaluation du dossier des candidats permet le classement de ceux qui obtiennent une note égale ou supérieure à 10/20 en fonction du nombre de places disponibles dans chaque formation ;
- la sélection sur dossier et admission après un entretien oral réalisé en présentiel ou en visio-conférence.

L'arrêté donne par ailleurs aux IFCS la possibilité de proroger la période de la sélection/du concours.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, cet arrêté reste en vigueur, même s'il peut être amené à être modifié en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Il est donc nécessaire de suivre de près les annonces faites par les instituts et écoles sur leur site Internet et de se préparer en conséquence.

Il semble primordial, en tout état de cause, de se préparer à ces différentes modalités et de soigner tout particulièrement son dossier de candidature, ce que la suite de cet ouvrage vous aidera à réaliser.

2. L'accès à l'institut de formation des IPDE¹

1. En quoi consiste le métier de puéricultrice ?

L'infirmière puéricultrice, ou l'infirmier puériculteur, exerce des activités de soin et d'éducation dans les établissements de santé accueillant des enfants de la naissance à l'adolescence, dans les établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans, et dans les services de protection et de promotion de la santé de l'enfant et de la famille². Spécialiste de l'enfance et de l'adolescence, elle (il) mobilise son expertise pour poser un diagnostic de santé et de développement de l'enfant, mais aussi pour mettre en œuvre un projet avec l'enfant et ses parents, au sein d'une équipe pluriprofessionnelle.

2. Quelle est la durée de la formation ?

La formation en institut dure 12 mois sans interruption. Chaque institut de formation est agréé pour un nombre défini de places d'élèves préparant le diplôme d'État de puéricultrice.

L'objectif de la formation est de préparer les candidats au diplôme à exercer dans des environnements professionnels variés : établissements hospitaliers, établissements d'accueil pour les jeunes enfants, Protection maternelle et infantile (PMI).

Dans ce cadre, l'institut définit un projet pédagogique en lien avec le contexte sanitaire et social du territoire de santé, et notamment avec les spécificités territoriales de la petite enfance. Il vous incombe de vous renseigner sur ce projet pédagogique car il inclut les particularités ou les partis pris tout au long de la formation, par exemple les modules de management préparant à l'encadrement d'équipes, etc.

3. Quels sont les enseignements dispensés ?

Les études comportent des enseignements théoriques et pratiques (650 h), cliniques (710 h) et des travaux dirigés et d'évaluation (140 h).

Des périodes de stages ponctuent le parcours de l'élève dans des centres hospitaliers et des établissements en convention avec l'école.

1. Institut de formation des infirmières puéricultrices diplômées d'État.

2. Source : CEEPAME, Comité d'entente des écoles préparant aux métiers de l'enfance.

Le programme de la formation (défini par l'arrêté du 13 juillet 1983), comprend :

- l'enfant, de la vie utérine à l'âge de 15 ans (150 h) ;
- la maladie, à partir des connaissances acquises en école d'infirmières, la prévention médicale, médico-sociale et socio-éducative (150 h) ;
- l'environnement familial et social (150 h) ;
- des stages dans les services accueillant des enfants : médecine ou chirurgie pédiatrique, maternité, structures d'accueil de jeunes enfants, PMI, néonatalogie (710 h) ;
- des temps pédagogiques de réflexion et d'exploitation des stages (100 h) ;
- le travail personnel (150 heures).

4. Quelles sont les modalités d'évaluation ?

La progression est sanctionnée par des évaluations de connaissances et des dix capacités professionnelles :

1. communiquer ;
2. résoudre un problème ;
3. travailler en groupe ;
4. animer ;
5. faire preuve de pédagogie ;
6. se situer professionnellement et participer à la gestion et à l'organisation d'un service ;
7. résoudre un problème de soin infirmier auprès d'un enfant ou d'un groupe d'enfants ;
8. se former sur un terrain professionnel ;
9. se situer dans le service ;
10. perfectionner ses attitudes professionnelles.

Le contrôle des connaissances s'étend sur l'ensemble de l'année de formation, et s'y ajoutent trois épreuves écrites et anonymes portant sur l'ensemble du programme de la formation. Chacune est notée sur 30 points d'épreuves de synthèse portant sur :

- la pratique professionnelle spécifique au moyen d'une mise en situation ;
- la pédagogie et l'éducation pour la santé au moyen d'une action d'information en matière d'éducation pour la santé ;
- l'identité professionnelle à partir de l'élaboration d'un projet professionnel.

Les quatre dernières capacités de la liste sont évaluées en situation de stage et sont notées sur 10 points par le responsable de la structure d'accueil.

Le diplôme est délivré par le préfet de région aux élèves qui ont obtenu la moyenne sur l'épreuve de contrôle de connaissances, des trois épreuves de synthèse et des évaluations de stage.

3. L'accès à l'institut de formation d'IBODE¹

L'arrêté du 22 octobre 2001 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire précise les modalités spécifiques à cette spécialité.

1. En quoi consiste le métier d'infirmier de bloc opératoire ?

L'infirmier de bloc opératoire diplômé d'État est un professionnel spécialisé qui prend soin des personnes bénéficiant d'interventions chirurgicales, d'endoscopies et d'actes techniques invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique².

Il organise et réalise des soins et des activités en lien avec le geste opératoire, en pré, per et post-interventionnel. Il met en œuvre des mesures d'hygiène et de sécurité en tenant compte des risques inhérents à la nature des interventions, à la spécificité des patients, au travail en zone protégée, et à l'utilisation de dispositifs médicaux spécifiques. Les infirmiers de bloc opératoire interviennent au sein d'une équipe pluri professionnelle dans toutes les disciplines chirurgicales en secteur opératoire, en salle interventionnelle, en endoscopie, en services de stérilisation, et d'hygiène.

2. Est-il possible de repousser l'entrée en formation ?

Si les résultats des épreuves d'admission ne sont valables que pour l'année scolaire au titre de laquelle ils ont été publiés, une dérogation de droit de report d'un an renouvelable est possible en fonction des situations prévues par l'arrêté (congé maternité, d'adoption, garde d'enfant, rejet de demande d'accès à la formation, de congé ou de mise en disponibilité), ou d'état de santé.

1. Infirmier de bloc opératoire diplômé d'État.

2. Source : Référentiel d'activités et de compétences de l'infirmier de bloc opératoire, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017.

3. Comment se déroule la formation ?

La rentrée scolaire s'effectue le premier lundi d'octobre ou d'avril. Les études durent 18 mois (congrés annuels inclus, à raison de 2,5 jours ouvrés par mois de formation), ou 36 mois au maximum si elles sont organisées en discontinu. Elles consistent en une alternance d'enseignements théoriques et cliniques, et un temps de travail personnel.

4. Que contient le programme de formation ?

La finalité de la formation est de permettre à l'élève de prendre en charge la personne soignée de manière holistique, respectueuse des obligations éthiques et juridiques au sein d'une équipe pluridisciplinaire, dans les blocs opératoires, la stérilisation centrale, les structures d'hygiène hospitalière, les services réalisant des actes invasifs à visée thérapeutique et/ou diagnostique.

Le programme de formation vise le **développement de compétences d'infirmiers spécialisés** en bloc opératoire présentant les caractéristiques suivantes :

- aptitude à exercer les rôles d'infirmier circulant, instrumentiste et aide-opératoire ;
- aptitude à prendre en compte la gestion des risques liés à l'activité et à l'environnement du secteur où il exerce et notamment la lutte contre les infections nosocomiales ;
- compétences à mobiliser un savoir professionnel lui permettant d'affirmer son identité professionnelle.

La formation met en valeur des **principes pédagogiques de co-construction** sur le projet professionnel de l'élève :

- orientation pédagogique permettant l'acquisition de nouvelles compétences en favorisant l'autonomie, la créativité, la communication ;
- articulation de la formation autour des connaissances infirmières actualisées et des aptitudes de l'élève ;
- pratique réflexive invitant tant sur le questionnement que sur le contenu des connaissances ;
- suivi pédagogique d'accompagnement de développement personnel de l'élève.

La formation IBODE affiche plusieurs objectifs à atteindre au terme de la formation pour chaque élève infirmier de bloc opératoire diplômé d'État, qui doit être capable, dans le cadre d'une démarche qualité :

- d'élaborer un processus de soins infirmiers personnalisés adaptés au contexte de son activité ;
- de garantir et de faire respecter les règles d'hygiène et de participer à l'évolution des pratiques ;
- de garantir et de faire respecter la sécurité des personnes dans le contexte technologique des secteurs d'activité ;

- de dispenser des soins adaptés aux différentes techniques chirurgicales en garantissant la sécurité de l'opéré, des personnels et de l'environnement ;
- de travailler en équipe et de participer à la formation des personnes intervenant dans ses différents secteurs d'activité ;
- d'agir comme partenaire de santé dans le cadre législatif et réglementaire, déontologique et éthique ;
- de participer à la gestion et à l'organisation de ses domaines d'activité afin de permettre la maîtrise conjointe de la qualité et des coûts ;
- d'évaluer et de réajuster sa pratique professionnelle.

La formation théorique comporte 5 modules de 919 heures :

■ **Module 1 – Hygiène hospitalière et prévention des infections nosocomiales :** permet à l'IBODE d'initier et de participer à la prévention du risque infectieux dans le cadre d'une démarche qualité (infections nosocomiales ; épidémiologie ; normes française et européenne ; gestion de matériel).

■ **Module 2 – L'infirmier de bloc opératoire et l'environnement technologique :** adaptation des pratiques aux principes technologiques (principes ; équipements ; imagerie médicale ; gestion des cahiers des charges ; cadre juridique des vigilances sanitaires).

■ **Module 3 – L'infirmier de bloc opératoire et la prise en charge de l'opéré au cours des différents actes chirurgicaux :** prise en charge de l'opéré dans les différentes spécialités chirurgicales en fonction du type d'anesthésie (contraintes liées à l'anesthésie ; rôle de l'infirmier circulant ; adaptation aux spécialités chirurgicales et aux autres secteurs d'exercice).

■ **Module 4 – L'infirmier de bloc opératoire dans la maîtrise de sa fonction :** organisation et dispensation des soins individualisés et de qualité à tout opéré (cadre juridique, éthique et déontologique en bloc opératoire ; fonction infirmier de bloc ; méthodologies ; travail en équipe).

■ **Module 5 – Activités réalisées en application d'un protocole médical conformément aux articles R. 4311-1-1 et R. 4311-1-2 du Code de la santé publique :** capacité à réaliser un certain nombre d'activités sous réserve que le chirurgien puisse intervenir à tout moment, par exemple installation définitive du patient en vue de l'intervention chirurgicale en fonction de la voie d'abord souhaitée ; aide à la mise en place et au maintien des instruments d'exposition directe et indirecte ; aide aux sutures des organes et des vaisseaux sous la direction de l'opérateur, etc.

La réingénierie de la formation IBODE est encore en chantier.

5. Comment se déroulent les stages ?

Les stages s'effectuent à temps plein dans l'établissement de santé gestionnaire de l'école et dans les établissements de santé ayant passé convention avec l'école. Leur volume horaire déterminé dans la formation clinique est de 1 316 heures qui se déroulent hors du bloc opératoire d'origine de l'élève.

Les **stages obligatoires** se déroulent pour une durée totale de 19 semaines dans les secteurs suivants :

- chirurgie ostéo-articulaire : 2 stages de 4 semaines ;
- chirurgie viscérale : 2 stages de 4 semaines ;
- stérilisation centralisée : 1 stage d'1 semaine ;
- hygiène hospitalière : 1 stage d'1 semaine ;
- endoscopie : 1 stage d'1 semaine.

Les **stages optionnels** d'une durée de 18 semaines et 3 jours, se déroulent dans d'autres disciplines (3 secteurs opératoires différents au minimum) en fonction de l'expérience et des projets professionnels de l'élève et du projet pédagogique de l'école. Ils durent au moins 2 semaines chacun.

6. Comment sont évalués les élèves pendant leur scolarité ?

L'enseignement théorique est évalué pour chaque module par une épreuve écrite et anonyme qui évalue les capacités d'analyse et de synthèse des élèves (modules 1, 2 et 4). Le module 3 portant sur la fonction d'IBODE et de prise en charge de l'opéré donne lieu à deux épreuves écrites et anonymes dont une de 3 heures. Des épreuves de rattrapage sont organisées si l'élève n'a pas atteint la moyenne à une épreuve permettant sa validation.

Pour l'enseignement clinique, l'évaluation des stages est réalisée à la fin de chacun d'entre eux et donne lieu à une fiche d'évaluation permettant une appréciation des connaissances, du comportement, de l'assiduité, des capacités professionnelles de l'élève, selon des modalités de validation fixées par le directeur de l'école après avis du conseil technique.

Trois mises en situation professionnelle sont organisées au cours de la formation, dont deux sont évaluées par un cadre infirmier de bloc opératoire (ou un IBODE chargé de l'encadrement en stage) et par un médecin spécialiste qualifié en chirurgie. Un enseignant de l'école est présent pour la troisième mise en situation. Leur validation est soumise à une note minimale de 20/40.

7. Comment les élèves sont-ils évalués pour l'obtention du diplôme ?

L'examen du diplôme est composé d'une épreuve écrite et d'une épreuve de mise en situation professionnelle.

Pour l'épreuve écrite, l'élève présente un travail individuel de 20 à 30 pages autour d'une thématique de son choix, afin que soit évaluée sa réflexion professionnelle en lien avec la fonction IBODE. Ce travail, noté sur 20 points pour le contenu

écrit et 20 points pour l'argumentation orale, nécessite une note égale ou supérieure à 20/40 (sans note inférieure à 8 dans une des deux parties) pour sa validation.

L'épreuve de mise en situation professionnelle évalue les acquis théoriques et pratiques de l'élève. Elle dure 5 heures au maximum et se déroule dans le bloc opératoire ayant servi de lieu de stage en présence d'un médecin spécialiste qualifié en chirurgie et d'un cadre infirmier titulaire IBODE. Le matin de l'épreuve, le jury d'examineurs sélectionne l'intervention servant à la mise en situation professionnelle. L'épreuve est notée sur 40 points et toute note inférieure à 20/40 est éliminatoire.

4. L'accès à l'institut de formation d'IADE¹

L'arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier anesthésiste détermine les modalités d'accès et d'organisation de cette spécialité infirmière. La formation d'infirmier anesthésiste est intégrée dans le schéma Licence, Master, Doctorat, qui permet aux écoles de formation de passer une convention avec une université disposant d'une composante de formation en santé, laquelle détermine les modalités de participation de l'université à la formation d'anesthésiste.

1. En quoi consiste le métier d'infirmier anesthésiste ?

L'infirmier anesthésiste diplômé d'État réalise des soins infirmiers d'anesthésie et/ou de réanimation concourant au diagnostic, au traitement et à la recherche². Il accompagne le patient, dans les domaines de l'intervention chirurgicale, du traitement de la douleur, de l'urgence ou de la réanimation. Il met en œuvre des mesures qui garantissent la sécurité des patients en anesthésie-réanimation dans la période péri-interventionnelle.

2. Que doit contenir le dossier à déposer ?

Pour pouvoir se présenter aux épreuves d'admission, les candidats déposent à l'école un dossier comportant les pièces suivantes :

- une demande écrite de participation aux épreuves ;
- un curriculum vitae ;
- un état des services avec les justificatifs de l'ensemble de la carrière d'infirmier diplômé d'État pour la durée exigée de 2 ans ;
- une copie des titres, diplômes, certificats ;
- pour les infirmiers exerçant en libéral, un certificat d'identification établi par la caisse primaire d'Assurance Maladie de leur secteur d'activité et une attestation d'inscription au rôle de la patente ou de la taxe professionnelle pour la période correspondant à leur exercice, établi par les services fiscaux ;

1. Infirmier anesthésiste diplômé d'État.

2. Source : Référentiel des activités et compétences des infirmiers anesthésistes diplômés d'État.

- un certificat médical attestant du statut vaccinal à jour des vaccins obligatoires (hépatite B, diphtérie, tétanos, poliomyélite, grippe, auxquels vient se rajouter l'obligation récente de vaccination contre la Covid-19) ;
- un document attestant le versement des droits d'inscription aux épreuves d'admission (sauf dans les centres d'instruction relevant du ministère de la Défense).

3. Est-il possible de repousser l'entrée en formation ?

Les résultats des épreuves de sélection sont valables pour l'année en cours, cependant des dérogations peuvent être accordées par le directeur de l'école. Un report d'un an non renouvelable est accordé de droit dans les situations prévues par l'arrêté (congé maternité, adoption, garde d'enfant de moins de 4 ans, en cas de rejet de demande d'accès à la formation professionnelle ou de mise en disponibilité) ou en lien avec l'état de santé de l'étudiant.

4. Comment se déroule la formation ?

Les études se déroulent sur une durée de 24 mois, organisées en quatre semestres universitaires à temps plein. Leur contenu est réparti entre enseignements théoriques fondamentaux et cliniques, des enseignements pratiques. La rentrée a lieu durant la semaine 40 (entre fin septembre et début octobre). Les étudiants bénéficient d'un congé annuel de 25 jours ouvrés.

La formation permet l'acquisition des compétences suivantes :

1. Anticiper et mettre en place une organisation du site d'anesthésie en fonction du patient, du type d'intervention et du type d'anesthésie.
2. Analyser la situation, anticiper les risques associés en fonction du type d'anesthésie, des caractéristiques du patient et de l'intervention, et ajuster la prise en charge anesthésique.
3. Mettre en œuvre et adapter la procédure d'anesthésie en fonction du patient et du déroulement de l'intervention.
4. Assurer et analyser la qualité et la sécurité en anesthésie-réanimation.
5. Analyser le comportement du patient et assurer un accompagnement et une information adaptés à la situation d'anesthésie.
6. Coordonner ses actions avec les intervenants et former des professionnels dans le cadre de l'anesthésie-réanimation, de l'urgence intra et extrahospitalière et de la prise en charge de la douleur.
7. Rechercher, traiter et produire des données professionnelles et scientifiques dans les domaines de l'anesthésie, la réanimation, l'urgence et l'analgésie.

5. Que contient le programme de formation ?

Les enseignements théoriques, travaux de recherche et évaluations sont répartis en 6 domaines :

■ **Sciences humaines sociales et droit** avec 75 h de cours magistraux (CM) et de travaux dirigés (TD). 30 h de travaux pratiques guidés (TPG) autour de 5 unités d'enseignements (UE) qui apportent des connaissances et compétences en sciences sociales, pédagogie, management, santé publique, droit, éthique et déontologie.

■ **Sciences physiques, biologiques et médicales** avec 120 h de CM/TD et 30 h de TPG autour de 4 UE :

- physique, biophysique, chimie, biochimie et biologie cellulaire ;
- physiologie et physiopathologie ;
- pharmacologie générale ;
- pharmacologie spécifique à l'anesthésie, réanimation et l'urgence.

■ **Fondamentaux de l'anesthésie, réanimation et urgences** avec 240 h de CM/TD et 60 h de TPG autour de 3 UE :

- techniques d'anesthésie, réanimation et urgences (en deux parties) ;
- modalités spécifiques d'anesthésie, de réanimation et urgence liées aux différents types d'interventions et terrains (chirurgies, terrains du patient).

■ **Exercice de la profession IADE dans des domaines spécifiques** avec 185 h de CM/TD et 50 h de TPG autour de 5 UE :

- pathologies et grands syndromes ;
- techniques et organisation des soins ;
- gestion de la douleur ;
- vigilances ;
- qualité et gestion des risques.

■ **Études et recherches en santé** avec 125 h de CM/TD et 60 h de TPG autour de 5 UE :

- statistiques ;
- méthodologie de recherche, essais cliniques ;
- analyse d'articles scientifiques ;
- langue vivante ;
- informatique.

■ **Intégration des savoirs de l'IADE** avec 130 h de TD et 50 h de TPG autour de 4 UE réparties en 4 phases permettant à l'étudiant de mobiliser les savoirs acquis dans les situations professionnelles en lien avec l'ensemble des UE des autres domaines.

■ **UE7 – Mémoire professionnel** avec 35 h de TD et 70 h de TPG.

Le mémoire contribue à la connaissance et est en lien avec un domaine théorique ou une profession. Il présente également des enjeux collectifs au regard de la profession, par sa contribution à l'enrichissement de sciences infirmières par exemple, mais aussi individuels en permettant à l'étudiant de se construire une identité professionnelle grâce à l'enrichissement théorique et à la posture réflexive qu'apporte

ce travail rédactionnel, entre autres. Son évaluation porte tant sur le contenu écrit que sur sa soutenance d'une durée de 45 minutes pendant laquelle l'étudiant présente son travail avant de répondre aux questions du jury.

6. Comment se passent les stages ?

L'enseignement clinique comprend des stages et des enseignements coordonnés dont les modalités sont fixées dans le programme de formation. Les stages se déroulent dans l'établissement gestionnaire de l'école ou d'autres établissements de santé conventionnés avec l'école.

Après validation des deux premiers semestres, les étudiants peuvent participer à une ou plusieurs périodes d'activité d'urgence en bloc opératoire ou médecine pré-hospitalière, pour une période maximale de 48 heures mensuelles, comptabilisées dans la durée des stages en cours.

7. Comment sont évalués les étudiants ?

Les modalités de l'évaluation sont organisées par l'école, spécifiées en début d'année et précisées pour chaque unité d'enseignement. Chaque semestre est validé grâce à l'acquisition de 30 crédits européens au cours des sessions d'examens semestriels. De plus, plusieurs unités d'enseignement peuvent être validées lors d'une même épreuve, et une compensation des notes est possible entre certaines unités d'enseignement d'un même semestre, en tenant compte des coefficients respectifs, sous condition de notes supérieures ou égales à 8 sur 20.

La validation de la totalité des enseignements des deux premiers semestres, ou la validation de 54 crédits sur 60, garantit le passage au troisième semestre. La situation des étudiants ayant échoué aux examens est évaluée par le conseil pédagogique : le directeur en tient compte pour décider de la poursuite de la formation par l'étudiant.

L'évaluation des stages se réalise grâce à une feuille d'évaluation justifiant la validation ou la non-validation par une argumentation précise et factuelle.

Le diplôme d'État d'infirmier anesthésiste s'acquiert par l'obtention de 120 crédits européens qui sanctionnent l'acquisition de 7 compétences du référentiel défini par l'arrêté du 23 juillet 2012.

5. L'accès à l'IFCS¹

L'arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé, modifié, précise les conditions d'accès au diplôme de cadre de santé.

1. En quoi consiste le métier de cadre de santé

Les cadres de santé jouent un rôle essentiel pour répondre aux enjeux auxquels sont confrontés les établissements de santé et les instituts de formations en santé², dans un contexte de complexité croissante caractérisé notamment par :

- des exigences accrues de qualité et de sécurité des soins ;
- l'évolution de la demande des patients ;
- la recherche de l'efficacité et l'évolution des organisations internes ;
- la nécessité de coordonner des parcours patients ;
- l'attente des équipes en termes de management et l'évolution des formations et des diplômes.

Les métiers de cadre de santé recouvrent principalement le métier de **responsable de secteur d'activité de soin** et le métier de **formateur de professionnels de santé**.

2. Est-il possible de repousser l'entrée en formation ?

La sélection ne garantit l'accès à l'école que pour la rentrée de l'année de son organisation. Cependant, des dérogations sont possibles avec l'accord de l'institut de formation dans des cas prévus par l'arrêté (service national, congé maternité, d'adoption, garde d'enfant de moins de 4 ans, rejet de la demande d'accès à la formation professionnelle ou à la promotion sociale – dans ce dernier cas, le report est renouvelable une fois).

3. Comment se déroule la formation ?

La formation aboutissant au diplôme de cadre de santé démarre entre le 1^{er} et le 15 septembre de l'année scolaire. Elle se déroule sur 42 semaines, dont une semaine de congé. À la demande de l'étudiant (au maximum au moment de la proclamation

1. Institut de formation de cadre de santé.

2. Source : Référentiel d'activités et de compétences des Cadres de santé, décembre 2012.

DOSSIER PROFESSIONNEL ET ENTRETIEN

Cadre de santé - Puéricultrice - IADE - IBODE

Mettez toutes les chances de votre côté

Un livre complet

► DÉCOUVRIR LES NOUVELLES MODALITÉS DE SÉLECTION

- Les documents à fournir
- Les informations à connaître
- Les cas particuliers

► SE REMETTRE À NIVEAU

en culture professionnelle

avec des fiches sur :

- l'environnement sanitaire, social et médico-social
- la législation, les grandes lois de santé
- le patient

► CONSTRUIRE SON PROJET PROFESSIONNEL

grâce à une méthode détaillée

► S'ENTRAÎNER À LA RÉDACTION DU DOSSIER

à partir de nombreux exercices et de 4 exemples de dossier réels

► ÊTRE PRÊT POUR L'ORAL

à l'aide d'une méthodologie, de conseils sur l'attitude à adopter et la gestion du stress, d'exercices et de questions fréquentes du jury

► **OFFERT EN LIGNE** Un fil d'actualité mois par mois

Tout pour intégrer les écoles de formation aux métiers de cadre de santé, puéricultrice, IADE et IBODE

1. Tout savoir sur les documents à fournir pour l'inscription
2. Les fondamentaux pour vous remettre à niveau
3. La méthode pour préparer votre dossier professionnel
4. Les stratégies pour réussir l'entretien

Des auteures spécialistes, enseignantes et formatrices au plus près de la réalité des sélections

Et aussi :



Un site dédié aux concours et diplômes : www.vuibert.fr

ISSN : 2109-9305
ISBN : 978-2-311-21310-2



9 782311 213102

Vuibert
N°1 DES CONCOURS